

Annexe 2 : Prescriptions générales des gestionnaires de voiries, d'ouvrages d'art, d'équipements routiers et de passages à niveau

Code de la prescription générale	Gestionnaire	Prescription générale	Début de validité	Durée de validité	Fin de validité
PG035Etat-0001	État	La circulation des convois exceptionnels de 2ème et 3ème catégorie est interdite la nuit dans le département d'Ille-et-Vilaine, à l'exception : de la route départementale 137 ; et du réseau national à 2x2 voies (l'interdiction est maintenue sur les RN bidirectionnelles)		permanente	
PG035CD-0002	CD35	<p>Le transporteur doit informer le PCRD du département d'Ille-et-Vilaine par mail, 48 heures avant son passage, en indiquant IMPÉRATIVEMENT le numéro de la demande correspondante à l'adresse :</p> <p>coordonnateur.dgrd@ille-et-vilaine.fr</p> <p>La liste des travaux sur les routes départementales, mise à jour toutes les semaines, est consultable sur le site internet du Conseil Départemental : http://ille-et-vilaine.fr/inforoute Les transporteurs sont invités à consulter cette liste avant d'effectuer leur convoi.</p> <p>Circulation sur ouvrage d'art : - blocage des autres véhicules pendant la traversée - passage à 10 km/h dans l'axe de la chaussée</p>		permanente	
PG035DIRO-0003	DIRO	<p>La circulation sur les routes nationales est limitée aux convois dont les dimensions n'excèdent pas les caractéristiques suivantes :</p> <p>longueur : - 35 m hauteur : - 4,6 m (4,5m pour la RN24 et la RN164) largeur : - 5 m pour les routes nationales 12 (entre Rennes et la limite des côtes d'Armor), 1012, 24, 136, 137 et 157 - 4 m pour les routes nationales 12 (entre l'A84 et la limite de la Mayenne), 164 et 176.</p> <p>Prévenir le CIGT 48h avant le passage du convoi : Tél : 02 99 33 47 82 Mail : cigt-rennes.diro@developpement-durable.gouv.fr Celui-ci fera la liaison avec les CEI concernés, pour s'assurer de pouvoir circuler sans problème ou pour éviter de mettre en place des chantiers éventuels.</p> <p>Le pétitionnaire pourra prendre connaissance des travaux en cours et à venir sur le site internet de Bison Futé et sur www.diro.fr</p> <p>Les ouvrages sur routes nationales inclus dans les réseaux ne sont pas indiqués en annexe. En complément de la reconnaissance d'itinéraire, les transporteurs doivent prendre connaissance de l'espace transporteurs du site de la DIRO qui comprend un recensement des hauteurs mesurées sous les ouvrages d'art : http://www.dir.ouest.developpement-durable.gouv.fr/espace-transporteurs-a706.html</p>		permanente	

Code de la prescription générale	Gestionnaire	Prescription générale	Début de validité	Durée de validité	Fin de validité
PG035RM-0004	Rennes Métropole	<p>La circulation sur les routes métropolitaines est limitée aux convois dont les dimensions n'excèdent pas les caractéristiques suivantes : longueur 25m ; largeur 4m ; hauteur 4.75m Le transporteur doit informer, par email, 48h avant le passage de convoi les plateformes de Rennes Métropole concernées :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Plateforme Rennes : dvgts@rennesmetropole.fr; - Plateforme Sud : dve-psud@rennesmetropole.fr; - Plateforme Nord-Est : dve-pne@rennesmetropole.fr; - Plateforme Nord-Ouest : dve-pno@rennesmetropole.fr . <p>La liste des travaux sur les routes métropolitaines est consultable sur le site internet de Rennes Métropole. Accès direct par : http://circulation.rennesmetropole.fr/ Les transporteurs sont invités à consulter cette liste avant d'effectuer leur convoi.</p> <p>Il appartient au transporteur de s'assurer au préalable que les espaces de circulation empruntés permettent le passage de leurs véhicules et notamment la giration de ceux-ci dans les carrefours et de reconnaître l'itinéraire avant chaque convoi.</p> <p>Le pétitionnaire devra faire une demande d'arrêté de circulation 8 jours ouvrés avant le passage du convoi auprès de la commune concernée s'il envisage de faire modifier les conditions de circulation dans certaines rues.</p>		permanente	
PG035SNCF-0005	SNCF Réseau	<p>Prescriptions générales s'appliquant aux passages à niveau (PN) rencontrés :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Hauteur maximale des convois : 4,80m, - Temps de traversée du convoi : 7 secondes au maximum, <p>Pour les convois ne respectant pas ces normes, une consultation de SNCF Réseau sera impérative au minimum 3 mois avant la date prévue pour la circulation routière.</p>		permanente	
PG035Montfort-sur-Meu-0006	Montfort-sur-Meu	<p>L'itinéraire pour la traversée de Montfort-sur-Meu est le suivant : RD125 (rue de Rennes) – Boulevard Maréchal Foch – Boulevard Robert Surcouf – RD30 (Boulevard Jacques Cartier) – RD30 (Boulevard du Général de Gaulle) – RD125 (Boulevard Duchesse Anne)</p> <p>La circulation des convois exceptionnels est interdite dans Montfort-sur-Meu entre 8h15 et 9h15 et entre 16h30 et 17h30.</p> <p>Les transporteurs devront porter une attention particulière à la signalisation verticale ainsi qu'aux réseaux aériens.</p> <p>Le transporteur informera la commune de Montfort-sur-Meu au moins 48h avant son passage : rst@montfort-sur-meu.fr</p>		permanente	
PG035Saint-Malo-0007	Saint-Malo	<p>Le transporteur informera la commune de Saint-Malo au moins 48h avant son passage : circulation@saint-malo.fr</p>		permanente	
PG035Redon-0008	Redon	<p>L'itinéraire pour traverser l'agglomération de Redon est le suivant : Depuis la RD873 : rue des Champs Haut, rue de Courée, rue du Paradet.</p> <p>Le transporteur devra informer, par écrit et au moins 48h avant son passage, la commune de Redon : par courrier à adresser à monsieur le maire ou par voie électronique à l'adresse servicetechniques@mairie-redon.fr</p>		permanente	

Annexe 3 : Prescriptions particulières des gestionnaires de voiries, d'ouvrages d'art, d'équipements routiers et de passages à niveau

Code de la prescription particulière	Gestionnaire	Prescription particulière	Début de validité	Durée de validité	Fin de validité	Type d'objet associé
PP035CD-0001	CD35	D125 -Traversée de Breteil : giratoire contraignant et restriction pour hauteur de fils électriques		Permanente		Tronçon
PP035CD-0002	CD35	D155 – Virage exigü dans l'agglomération de La Boussac		Permanente		Tronçon
PP035CD-0003	CD35	D155 – Virage exigü dans l'Agglomération Trans-la-Forêt (D155 D83 D90)		Permanente		Tronçon
PP035CD-0004	CD35	D38 – Traversée de Maxent : présence d' îlots centraux avec bordures surélevées		Permanente		Tronçon
PP035CD-0008	CD35	D777 – Passage sous N157 : hauteur libre 4.40m		Permanente		OA
PP035CD-0009	CD35	D857 - Passage sous D178 : hauteur libre 4.60m		Permanente		OA
PP035CD-0010	CD35	D94 – Passage sous D46 : hauteur libre 4.70m		Permanente		OA
PP035CD-0011	CD35	D168 – Passage du giratoire : hauteur libre 4,30m. Emprunter les bretelles		Permanente		OA
PP035CD-0012	CD35	La route départementale 27 et la route métropolitaine 27 sont intégrées au réseau « 120 tonnes ». Le gestionnaire de voirie est Rennes Métropole sur son territoire (communes de Gévezé, Miniac-sous-Bécherel et la Chapelle-Chaussée) et le Conseil Départemental en dehors. La gestion courante est effectuée par Rennes Métropole sur l'ensemble de ces deux routes entre la RN137 et la RD21.		Permanente		Tronçon
PP035DIRO-0001	DIRO	N136 – Le passage sur la N136 (rocade de Rennes) est interdit aux heures de pointes (7h30 à 9h et 16h30 à 19h)		Permanente		Tronçon
PP035RM-0001	RM	D463 – Passage sous N136 : hauteur limitée à 4.30m		Permanente		OA
PP035RM-0002	RM	D29 – Passage sous N12 : hauteur limitée à 4.30m		Permanente		OA
PP035RM-0003	RM	D29 - Passage sous D137 : hauteur limitée à 4.50m		Permanente		OA
PP035RM-0004	RM	D34 – Chartres de Bretagne. Passage interdit sur l'ouvrage Pont de la Croix aux Potiers. Descente obligatoire sur les giratoires		Permanente		OA

Code de la prescription particulière	Gestionnaire	Prescription particulière	Début de validité	Durée de validité	Fin de validité	Type d'objet associé
PP035RM-0005	RM	La route départementale 27 et la route métropolitaine 27 sont intégrées au réseau « 120 tonnes ». Le gestionnaire de voirie est Rennes Métropole sur son territoire (communes de Gévezé, Miniac-sous-Bécherel et la Chapelle-Chaussée) et le Conseil Départemental en dehors. La gestion courante est effectuée par Rennes Métropole sur l'ensemble de ces deux routes entre la RN137 et la RD21.		Permanente		Tronçon
PP035SNCF-0001	SNCF	Convoi seul sur l'ouvrage, centré sur les 2 voies de circulation, au pas		Permanente		OA
PP035SNCF-0002	SNCF	Convoi centré sur 2 voies de circulation, au pas		Permanente		OA
PP035SNCF-0003	SNCF	Panneau B12 : H Limite = 4,00 m		Permanente		OA
PP035SNCF-0004	SNCF	Panneau B12 : H Limite = 4,20 m		Permanente		OA
PP035Saint-Malo-0001	Saint-Malo	Le passage de l'ouvrage d'art entre l'avenue du Général de Gaulle et la rue Jean-Pierre de Trinquerville est limité aux convois d'une hauteur inférieure à 4,2m		Permanente		OA

Annexe 7 : Ouvrages d'art et équipements de la route dont le franchissement est autorisé dans le respect des caractéristiques maximales et des prescriptions Ouvrages d'art dont le franchissement est interdit aux convois exceptionnels

Nom de la voie empruntée par les convois	Gestionnaire de la voie	Nature de l'ouvrage	Identifiant de l'ouvrage	Nom de l'ouvrage	Nature du franchissement	Commune	Gestionnaire de l'ouvrage	Largeur maximale (m)	Longueur maximale (m)	Hauteur maximale (m)	Sens de circulation pour les voies à sens unique	Code de prescription générale (voir annexe 2)	Code de prescription particulière (voir annexe 3)
D 777	CD35	Ouvrage d'art	OA035CD-0008	PS de la RN 157	Voie franchie	TORCÉ	CD35			4,4		PG035CD-0002	PP035CD-0008
D 857	CD35	Ouvrage d'art	OA035CD-0009	PS de la D 178	Voie franchie	VITRÉ	CD35			4,6		PG035CD-0002	PP035CD-0009
D 94	CD35	Ouvrage d'art	OA035CD-0010	PS de la D 46	Voie franchie	MARTIGNÉ-FERCHAUD	CD35			4,7		PG035CD-0002	PP035CD-0010
D 168	CD35	Ouvrage d'art	OA035CD-0011	PS de la D 266	Voie franchie	PLEURUIT	CD35			4,3		PG035CD-0002	PP035CD-0011
D 463	Rennes Métropole	Ouvrage d'art	OA035RM-0001	PS de la RN 136	Voie franchie	CHANTEPIE	Rennes Métropole			4,3		PG035RM-0004	PP035RM-0001
D 29	Rennes Métropole	Ouvrage d'art	OA035RM-0002	PS de la RN 12	Voie franchie	PACÉ	Rennes Métropole			4,3		PG035RM-0004	PP035RM-0002
D 29	Rennes Métropole	Ouvrage d'art	OA035RM-0003	PS de la D 137	Voie franchie	MONTGERMONT	Rennes Métropole			4,5		PG035RM-0004	PP035RM-0003
D 34	Rennes Métropole	Ouvrage d'art	OA035RM-0004	Pont de la Croix aux Potiers	Voie portée	CHARTRES-DE-BRETAGNE	Rennes Métropole	Circulation interdite sur l'ouvrage	PG035RM-0004	PP035RM-0004			
Rue Jean-Pierre de Triquerville	Saint-Malo	Ouvrage d'art	OA035Saint-Malo-0001	PS de l'avenue du Général de Gaulle	Voie franchie	SAINT-MALO	Saint-Malo			4,2		PG035Saint-Malo-0007	PP035Saint-Malo-0001
RN 164 bis	SNCF	Ouvrage d'art	OA035SNCF-0051	Pont RN 164 bis	Voie portée	MONTAUBAN-DE-BRETAGNE	SNCF Réseau	11,20 (entre GC)				PG035SNCF-0005	PP035SNCF-0001
RD 857	SNCF	Ouvrage d'art	OA035SNCF-0054	de Châteaubourg	Voie portée	CHÂTEAUBOURG	SNCF Réseau	7,00				PG035SNCF-0005	PP035SNCF-0001
RN 136 rocade ouest de Rennes	SNCF	Ouvrage d'art	OA035SNCF-0061	de la Rocade ouest	Voie portée	SAINT-JACQUES-DE-LA-LANDE	SNCF Réseau	19,00 (1 tablier)				PG035SNCF-0005	PP035SNCF-0002
RD 34	SNCF	Ouvrage d'art	OA035SNCF-0062	du Bois noir	Voie portée	CHARTRES-DE-BRETAGNE	SNCF Réseau	10,00 (entre GC)				PG035SNCF-0005	PP035SNCF-0001
RD 794	SNCF	Ouvrage d'art	OA035SNCF-0064	de Litte	Voie portée	COMBOURG	SNCF Réseau	9,50 (entre GC)				PG035SNCF-0005	PP035SNCF-0001
RN 164 déviation de St-Méen	SNCF	Ouvrage d'art	OA035SNCF-0068	de la Croix Gaultier	Voie franchie	SAINT-MÉEN-LE-GRAND	SNCF Réseau	26,00 (OD)		4,60		PG035SNCF-0005	
Déviation	SNCF	Ouvrage d'art	OA035SNCF-0069	Montfort	Voie franchie	BRETEIL	SNCF Réseau	12,60 (OD)		4,85		PG035SNCF-0005	
RN 136 rocade ouest de Rennes	SNCF	Ouvrage d'art	OA035SNCF-0070	de la Rocade ouest	Voie franchie	RENNES	SNCF Réseau	6,00		4,84		PG035SNCF-0005	
RD 41	SNCF	Ouvrage d'art	OA035SNCF-0074	de la Haute Épine	Voie franchie	JANZÉ	SNCF Réseau	12,00 (OD)		4,85		PG035SNCF-0005	
RD 41	SNCF	Ouvrage d'art	OA035SNCF-0075	des Ormeaux	Voie franchie	JANZÉ	SNCF Réseau	12,00 (OD)		4,85		PG035SNCF-0005	
RD 41	SNCF	Ouvrage d'art	OA035SNCF-0076	de la Tidère	Voie franchie	LE THEIL-DE-BRETAGNE	SNCF Réseau	12,00 (OD)		4,85		PG035SNCF-0005	
Déviation RN 176	SNCF	Ouvrage d'art	OA035SNCF-0077	de Dol	Voie franchie	DOL -DE-BRETAGNE	SNCF Réseau	26,50 (OD)		5,90		PG035SNCF-0005	
RD 67	SNCF	Ouvrage d'art	OA035SNCF-0078	sur la Vilaine (5 ^{ème} travée)	Voie franchie	REDON	SNCF Réseau	8,30 (OD)		4,20		PG035SNCF-0005	PP035SNCF-0003
Rue des Douves	SNCF	Ouvrage d'art	OA035SNCF-0079	des Douves	Voie franchie	REDON	SNCF Réseau	9,50 (OD)		4,38		PG035SNCF-0005	PP035SNCF-0004
RD 857	SNCF	Ouvrage d'art	OA035SNCF-0092	du Mesnil	Voie portée	POCÉ LES BOIS	SNCF Réseau	9,00 (entre GC)				PG035SNCF-0005	PP035SNCF-0001

Annexe 8 : Passages à niveau dont le franchissement est autorisé dans le respect des caractéristiques maximales et des prescriptions

Nom de la voie empruntée par les convois	Gestionnaire de la voie	Nature de l'ouvrage	Identifiant de l'ouvrage	N° de la ligne ferroviaire	N° du passage à niveau	PK de la voie ferrée	Commune	Gestionnaire du passage à niveau	Largeur de chaussée en m	Longueur de la traversée du passage à niveau en m	Hauteur maximale (m)	Code de prescription générale (voir annexe 2)	Code de prescription particulière (voir annexe 3)
D 166	CD35	Passage à niveau	PN035SNCF-0080	472000	PN 30-2	69+480	SAINT-MÉEN-LE-GRAND	SNCF	7,00	8,00	4,8	PG035SNCF-0005	
D 773	CD35	Passage à niveau	PN035SNCF-0081	472000	PN 21	60+992	GAËL	SNCF	6,00	7,00	4,8	PG035SNCF-0005	
D 777	CD35	Passage à niveau	PN035SNCF-0082	466000	PN 30	36+656	JANZÉ	SNCF	8,00	9,00	4,4	PG035SNCF-0005	
D 94	CD35	Passage à niveau	PN035SNCF-0083	466000	PN 4	12+965	MARTIGNÉ-FERCHAUD	SNCF	6,00	22,50	4,8	PG035SNCF-0005	
D 796	CD35	Passage à niveau	PN035SNCF-0084	441000	PN 22	415+328	COMBOURG	SNCF	7,00	14,00	4,8	PG035SNCF-0005	
D 795	CD35	Passage à niveau	PN035SNCF-0085	441000	PN 23	419+000	LOURMAIS	SNCF	6,00	21,00	4,8	PG035SNCF-0005	
D 155	CD35	Passage à niveau	PN035SNCF-0086	415000	PN 120	128+667	LA BOUSSAC	SNCF	7,00	13,00	4,8	PG035SNCF-0005	
D 4	CD35	Passage à niveau	PN035SNCF-0087	415000	PN 107	118+618	PLEINE-FOUGÈRES	SNCF	6,00	29,00	4,8	PG035SNCF-0005	
D 76	CD35	Passage à niveau	PN035SNCF-0088	441000	PN 41	445+729	ST-MÉLOIR-DES-ONDES	SNCF	7,00	20,00	4,8	PG035SNCF-0005	